

# Du changement dans la collecte de nos déchets

## ...et dans la facturation?

La redevance incitative découle du Grenelle de l'Environnement. Elle a pour objectif d'inciter les usagers au tri des déchets afin de réduire les tonnages d'ordures ménagères et de mieux maîtriser les coûts de gestion et de traitement de ces déchets.

### > Le projet en quelques mots :

Mettre à disposition de chaque foyer un bac ordures ménagères, d'un volume adapté aux besoins.

Pour le paiement du service, remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance, comprenant une partie fixe ou abonnement, et une partie variable, dépendant du nombre de présentations du bac.

Des sacs prépayés pourront également être utilisés, en complément des bacs.

### > La concertation mise en place avant le choix :

4 réunions publiques ont eu lieu de juin à septembre derniers.

Certaines propositions ou remarques ont été intégrées dans le projet.

Enrichi de ces réflexions et échanges, le projet sera soumis au vote du conseil communautaire du 13 octobre 2011.



### > De nombreuses questions d'un public intéressé :

- L'utilisation et la maintenance des bacs a suscité beaucoup d'intérêt.
- La gestion des déchets verts via le broyage ou le compostage domestique a été approuvée par la majorité des participants.
- Les habitants ont souhaité que la distribution des sacs bleus, moment d'échanges et d'information, soit maintenue en complément des bacs roulants.
- La question des dépôts sauvages enregistrés sur le territoire a suscité également beaucoup d'interrogations. La réactivité de la collectivité et un esprit citoyen ont été jugés indispensables pour combattre collectivement ce phénomène.
- Le cas des professionnels et notamment des assistant(e)s maternel(le)s a été évoqué.
- L'utilisation des déchèteries en accès contrôlés a lancé le débat sur le bon usage des déchèteries, la qualité du tri et la gestion des déchets verts.

## Compostage: en tas ou en bac !

### > Diminuons nos déchets en compostant !

Le compostage nous permet de recycler nos déchets organiques de la cuisine et du jardin en un produit naturel et gratuit ! Si vous n'avez pas encore le petit guide du compostage réalisé par la Communauté de Communes, pensez à le prendre à la mairie de votre domicile.

Si votre compostage ne se réalise pas bien, n'hésitez surtout pas à appeler le service environnement.

Rappelons que la Communauté de Communes propose toujours des composteurs en bois à prix préférentiel.

### > Bientôt l'automne, préparons notre compost avant l'hiver.

Mettez les feuilles de côté, elles seront intégrées progressivement en mélange avec les déchets de cuisine. Maintenus dans un silo grillagé à côté de votre composteur ou de votre tas de compost, elles seront incorporées après chaque dépôt de déchets de cuisine.



## L'ambassadeur du tri, partout et toute l'année



Par ses actions de proximité Gaëtan HAMON, l'ambassadeur du tri de la Communauté de communes Loire et Sillon apporte aux habitants des informations pratiques sur les consignes de tri et l'intérêt du recyclage.

En porte à porte, il aide les habitants à mieux trier leurs déchets. Pour cela, il observe régulièrement le contenu des sacs bleus avant le passage du camion poubelle. En fonction des déchets trouvés, il va à la rencontre des habitants afin de les informer sur les déchets qu'ils peuvent encore valoriser : **les bouteilles de shampoing, le carton de l'essui-tout ou les boîtes de sardines à l'huile par exemple sont recyclables et se mettent dans la colonne jaune.**

Au marché, il sensibilise les passants sur la qualité du tri.



Dans les supermarchés, il conseille les consommateurs sur l'achat de produits générant moins de déchets.



Dans les déchèteries, il oriente les usagers vers les bonnes filières de tri...



Dans les écoles, il apprend aux enfants à trier les déchets pour les déposer dans les bonnes poubelles.



## De mieux en mieux dans les déchèteries

Lieux de haute fréquentation, les sites s'améliorent chaque année avec l'installation de consignes plus claires, de marquage au sol et d'équipements de sécurité.

Des gardes corps d'une hauteur de 1 mètre ont été installés devant chaque quai. Destinés à retenir la chute des corps en cas de malaise ou de déséquilibre, ils sont indispensables pour la sécurité de tous.

La qualité du tri dans les bennes garantit un meilleur recyclage des déchets. Merci de suivre les consignes pour éviter les erreurs de tri.

Des bavettes de protection recouvrant les bords des quais de gravats et des déchets verts évitent que les déchets ne tombent entre le mur et la benne. Elles ne sont pas faites pour supporter des personnes, merci de rester sur le quai lors du déchargement des déchets.

Les gardiens assurent un rôle important dans l'accueil et la gestion du site. N'hésitez pas à faire appel à leurs conseils et leurs connaissances pour mieux valoriser vos déchets.

Depuis 1 an deux gardiens sont présents le samedi sur la déchèterie de Savenay pour recevoir et aider les 400 usagers qui, en moyenne, s'y présentent.



### BON A SAVOIR

Pour éviter les files d'attente, notez que les jours les moins fréquentés sont le mercredi et le jeudi.

## A vos agendas !

### La distribution des sacs: du vendredi 14 octobre au samedi 29 octobre 2011

Communes	Octobre
Bouée Salle du Four, place de l'Église	Sam.15 et Sam.22 : 9h30-12h Mer.19 : 10h-12h30/16h-19h
Campbon Ateliers Municipaux, chemin des Écoliers	Sam.15 et Sam.22 : 9h-12h Mar.18 : 9h-12h Mer.19 : 9h-12h/16h-18h Jeu.20 : 9h-12h Ven.21 : 9h-12h/16h-18h30
La Chapelle-Launay Mairie	Sam.15, Sam.22 et Sam.29 : 9h-12h Lun.17 : 16h-18h Mar.18 : 16h-18h Jeu.20 : 9h-12h Ven.21 : 16h-18h
Lavau-sur-Loire Ancienne Cantine, 1 rue de la Mairie	Sam.15 et Sam.22 : 9h-12h Mer.19 : 16h-19h Ven.21 : 16h-12h
Malville Espace Thalweg	Ven.21 et 28 : 14h-18h Sam.22 et 29 : 9h-12h30 Mer.26 : 14h-18h
Prinquiau Salle du Presbytère, rue de l'Église	Sam.15 et Sam.22 : 9h-12h30 Lun.17 : 9h-12h/15h30-18h30 Mar.18 : 9h-12h Mer.19 : 9h-12h/15h30-18h30 Ven.21 : 9h-12h/15h30-18h30
Quilly Mairie	Sam.15 et Sam.22 : 10h-12h Ven.14 et Ven.21 : 10h-12h
Savenay Mairie	Sam.15, Sam.22 et Sam.29 : 9h-12h30 Lun.17 et Lun.24 : 9h-12h/14h-18h Mer.19 et Mer.26 : 9h-12h/14h-18h Ven.21 et Vend.28 : 9h-12h/14h-18h

Vous ne pouvez pas vous présenter à cette distribution. Demandez à votre entourage de prendre vos sacs.

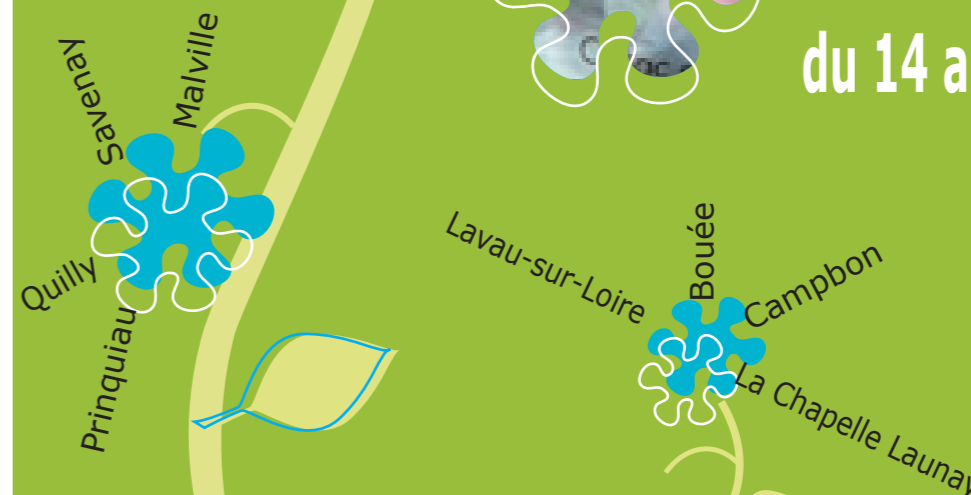
Service Environnement  
Rue des Saules - Zone des Acacias  
44 26 SAVENAY  
02 40 56 82 53  
Courriel : environnement@cc-loiresillon.fr  
Site : www.cc-loiresillon.fr



OCTOBRE 2011

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Loire & Sillon**

du 14 au 29 octobre 2011



**DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES**



Communauté  
de communes  
Loire & Sillon

Dates et lieux par commune p.6